



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 82900

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les mesures relatives à la protection sociale. Notamment, une des dispositions prévoit l'augmentation de la contribution des mutuelles aux fonds de financement de la CMU. Le taux de contribution passerait de 1,75 % à 2,5 %. Aussi, souhaiterait-il savoir quelles mesures le Gouvernement compte adopter pour rétablir l'esprit de solidarité de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82900

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 160